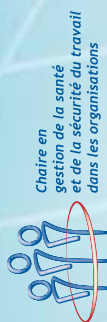


- Atelier 1** Comment faire face aux situations de harcèlement et de violence dans nos milieux de travail
- Atelier 2** Les aspects juridiques de la violence et du harcèlement psychologique au travail
- Atelier 3** Définir et distinguer les phénomènes de harcèlement : l'expérience de la fonction publique du Québec
- Atelier 4** L'intervention en équipe multidisciplinaire : une approche de diagnostic du harcèlement au travail
- Atelier 5** La prévention des agressions de la clientèle : entre l'insouciance et la paranoïa

Veillez cocher dans les cases appropriées, les **DEUX ATELIERS** auxquels vous souhaitez participer. Toutefois, votre choix pourrait être modifié selon l'affluence des participants. La priorité dans le choix des ateliers sera accordée aux premiers inscrits.



Chaire en
gestion de la santé
et de la sécurité au travail
dans les organisations



UNIVERSITÉ
LAVAL



Faculté
des sciences de
l'administration

Objectifs du colloque et public visé

Ce colloque, dédié à la prévention de la violence et du harcèlement au travail, s'adresse à tous les intervenants : gestionnaires, conseillers, employés ou syndicats désirant un contexte de travail exempt de violence et favorisant la dignité des personnes. Les objectifs poursuivis sont :

- Repérer et mieux comprendre les diverses manifestations de violence et de harcèlement au travail;
- Proposer une approche intégrée de la prévention de la santé des personnes et du respect de leur dignité;
- Illustrer, par des expériences d'intervenants spécialisés, les différentes approches permettant d'agir rapidement lors de manifestations de violence ou de harcèlement;
- Favoriser des échanges constructifs entre les participants et susciter une réflexion.

Pour l'inscription

Retourner ce formulaire par la poste à l'attention de :
Mme Christiane Blais, Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail, Pavillon Palasis-Prince,
Cité universitaire, Québec G1K 7P4 ou
par télécopieur au numéro (418) 656-7028.

Dans le cas où une personne désirerait annuler son inscription :

- **sans frais avant le 1^{er} avril 2004**
- **après le 1^{er} avril 2004, aucun remboursement**

Pour information supplémentaire :

Mme Christiane Blais : (418) 656-5213

Hébergement : Un bloc de chambres a été réservé à l'Hôtel Hilton sous le code « U. Laval ». **Pour bénéficier d'un tarif préférentiel de 115\$ + taxes vous devez faire votre réservation avant le 15 mars 2004, au numéro 1 800 447-2411 (sans frais) ou (418) 647-6500.**

Formulaire d'inscription aussi disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://cgsst.fsa.ulaval.ca>

Ateliers

Atelier 1

Comment faire face aux situations de harcèlement et de violence dans nos milieux de travail

M.Villiard illustrera une approche de gestion de la prévention et des plaintes qui vise à offrir un soutien à toutes les personnes concernées par un événement de harcèlement ou de violence (les plaignants, les personnes mises en cause, les témoins et les gestionnaires) au moyen de recours formels et informels.

Atelier 2

Les aspects juridiques de la violence et du harcèlement psychologique au travail

Quelles sont les responsabilités et les droits de l'employeur, de l'employé et du syndicat, en matière de violence et de harcèlement psychologique au travail? Mme Laflamme après avoir cerné les paramètres juridiques entourant ces questions, aidera les participants à mettre les principes en application, par le biais de cas pratiques qui leur sont soumis à des fins de discussion.

Atelier 3

Définir et distinguer les phénomènes de harcèlement et de violence : l'expérience de la fonction publique du Québec

Mme Hivon présentera la réflexion qui a été conduite dans la fonction publique du Québec et les actions qui en ont découlé. Elle nous fera part également de quelques enseignements tirés de cette expérience.

Atelier 4

L'intervention en équipe multidisciplinaire : une approche de diagnostic sur le harcèlement au travail

Enquête ou diagnostic? Quels sont les avantages et désavantages d'intervenir en équipe multidisciplinaire? Comment cette démarche peut-elle amener à développer les compétences de chacun? Est-il possible d'aborder la situation dans une approche transformative, tant pour l'environnement de travail que les individus? Les conférenciers discuteront avec les participants de leurs expériences d'intervention.

Atelier 5

La prévention des agressions de la clientèle : entre l'insouciance et la paranoïa

La plupart des employés de service, comme des centres de soins de santé ou de services sociaux sont exposés à des clients violents. Cette situation pose un défi pour concevoir et mettre en œuvre un programme de prévention. Mme Robitaille exposera les principes, méthodes et stratégies qui permettent de sécuriser les situations de travail, tout en préservant la qualité de l'accueil, de la relation d'aide et des soins?

Colloque Comprendre et agir

Violence et harcèlement au travail



**Mardi
13 AVRIL 2004**



1100, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1K 7K7

Organisé par :



Chaire en
gestion de la santé
et de la sécurité au travail
dans les organisations

Comprendre et agir :

Violence et harcèlement au travail

La violence et le harcèlement psychologique au travail constituent des préoccupations, tant pour les organisations que pour les personnes qui y travaillent. Si ces problèmes sont, de plus en plus, dénoncés, les moyens concrets à mettre en œuvre pour les prévenir sont encore rares et méconnus.

Qu'est-ce que la violence et le harcèlement psychologique au travail? Quelles en sont les conséquences pour les personnes impliquées? En quoi et comment l'organisation est-elle concernée? Comment concrétiser une politique contre la violence au travail? Comment intervenir lors d'un problème de harcèlement psychologique au travail? Quels sont les outils de diagnostic et les moyens d'action dont les gestionnaires et les employés peuvent se doter pour mettre en œuvre des pratiques préventives? Comment instaurer un contexte de travail exempt de violence?

Voilà autant d'interrogations auxquelles ce colloque répondra, à l'aide des travaux de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail de l'Université Laval ainsi que par le partage de l'expérience de plusieurs conférenciers.

Horaire Mardi 13 avril 2004

- 8 h** Accueil
- 8 h 30** Mot de bienvenue par **M. Jean-Pierre Brun**, titulaire, Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail, Université Laval
- 8 h 35** Message inaugural par **M. Bernard Garnier**, doyen, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval
- 8 h 45** Vox populi
- 8 h 50** Présentation du déroulement de la journée par **M. Louis Trudel**, professeur titulaire, département de réadaptation, Faculté de médecine, Université Laval
- 9 h** **Délimiter, comprendre et prévenir la violence au travail**
M. Éric Plante, professionnel de recherche, Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail, Université Laval

La violence au travail est difficile à prévenir parce qu'elle est difficile à cerner et à comprendre. Voici les éléments abordés dans cette présentation : l'ampleur du phénomène et de ses effets, les définitions de la violence au travail, la dynamique des causes et conséquences des agressions au travail, les circonstances à risque et les stratégies de prévention.

- 10 h** PAUSE
- 10 h 15** **Se préoccuper de la santé des personnes : intégrer la prévention de la violence, du harcèlement, du stress et de la SST**
M. Jean-Pierre Brun, titulaire, Chaire en gestion de la santé et sécurité du travail, Université Laval

Depuis quelques années, les organisations tentent de prendre en charge les différentes problématiques qui portent atteintes à l'intégrité psychologique et physique et à la dignité des personnes. Ces différentes actions s'accumulent sans nécessairement s'harmoniser les unes aux autres. Cette conférence proposera une approche préventive intégrée de la santé des personnes au travail.

11 h ATELIERS

Atelier 1
Comment faire face aux situations de harcèlement et de violence dans nos milieux de travail par M. Michel Villiard, conseiller en ressources humaines, Société des alcools du Québec

Atelier 2
Les aspects juridiques de la violence et du harcèlement psychologique au travail par Mme Anne-Marie Laflamme, avocate, Beauvais, Truchon et associés

Atelier 3
Définir et distinguer les phénomènes de harcèlement et de violence : l'expérience de la fonction publique du Québec par Mme Chantal Hivon, conseillère en GRH à la Direction de la santé des personnes et des organisations du Secrétariat du Conseil du trésor

Atelier 4
L'intervention en équipe multidisciplinaire : une approche de diagnostic sur le harcèlement au travail par Mme Monica Lamontagne, M. Michel Lafrenière et M. Michel Lamarche, Gouvernement Fédéral

Atelier 5
La prévention des agressions de la clientèle : entre l'insouciance et la paranoïa par Mme Marie-Josée Robitaille, adjointe à la Direction générale, ASSTSAS

12 h 15 DÎNER (servi sur place)

13 h 15 Contre la violence, la prévenir et intervenir dans divers contextes de travail
M. Michel Oligny, Travailleur social Mss.

Cette conférence a pour objet de traiter des forces et faiblesses de plusieurs expériences d'intervention concrètes, visant à contrer la violence au travail, dans une diversité d'organisations québécoises. Des outils simples et accessibles seront présentés aux participants.

14 h Répétition des ateliers
(Chaque atelier est repris pour permettre aux participants d'assister à deux ateliers différents)

15 h 15 PAUSE

15 h 45 Plénière

16 h 30 Message de clôture par **Mme Francine Martel-Vaillancourt**, Présidente-directrice générale, Commission des normes du travail

16 h 50 Mot de la fin par **M. Jean-Pierre Brun**, titulaire, Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail, Université Laval

17 h 00 Clôture de la journée



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____
Organisation : _____ Fonction : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____
Adresse complète : _____ Code postal : _____

Les frais d'inscription sont de 250\$ (repas du midi compris) + TPS et TVQ = 287.56\$
(Pour les participants ayant une exemption des taxes, veuillez nous faire parvenir avec votre inscription une preuve de cette exemption)

Modalités de paiement :

Visa Master Card

N° de carte : _____

Nom du titulaire : _____

Date d'expiration : _____

Signature : _____

Chèque fait à l'ordre de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail

Facturation à l'adresse de l'employeur s'engageant à payer les frais

S.V.P. Veuillez compléter et télécopier le verso également